

AMBITION
LABEL CLUB FFTA

>> 2024

EXCELLENCE
LABEL CLUB FFTA

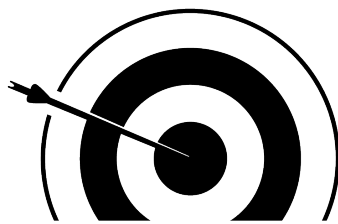
>> 2027

ELITE
LABEL CLUB FFTA



PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT

2023 - 2027



LA FLÈCHE
PICTAVE



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

Adopté le 25 mars 2023, en application
des statuts adoptés le 25/09/2021, TITRE IV ASSEMBLEES GENERALES

Article 10 : Fonctionnement de l'Assemblée générale.
[...] L'Assemblée Générale de l'association approuve, modifie et assure le suivi
du plan pluriannuel de développement de l'association.

MOT DU PRÉSIDENT.

Le TIR À L'ARC Art ancestral

© PHOTO : LFP



Il est désormais sportif, et fait partie des rares sports à être olympique sans discontinuité depuis les temps modernes des jeux.

Le tir à l'arc en compétition nécessite de la concentration, de l'endurance et une exigence de préparation technique de tous les instants, indispensable à la performance. En loisir, la satisfaction d'une progression régulière dans la maîtrise de son arme plus que la réussite compétitive apporte le plaisir d'une pratique conviviale où le bien-être se substitue au challenge.



© CRÉDIT PHOTO : Adobe Stock

Une haute exigence, de la réalisation jusqu'au résultat

En salle principalement lors de la « mauvaise saison », il se pratique en extérieur sous de nombreuses formes dès les beaux jours ; le tir FITA dit olympique, le tir campagne sur des terrains accidentés, en sous-bois, à des distances inconnues ou encore le 3D (sur des cibles animalières en mousse) et le Nature sont autant d'invitations à des moments intenses et inoubliables. Seul, en couple, en famille, il est intergénérationnel, et se pratique entre collègues ou en équipe.

Son apprentissage est une formidable école de la vie à travers laquelle on retrouve des valeurs fortes, socles de notre « vivre ensemble » : le respect de l'adversaire et des règles, l'estime de soi, l'acceptation de l'effort pour progresser et tant d'autres qualités.

Des années d'effort et de travail sont toujours récompensées dans cette discipline millénaire. Il en va ainsi du stade de tir à l'arc « **Philippe Barrault** » flambant neuf. Philippe BARRAULT, ancien maire de Smarves, indéfectible soutien de notre club, dont je souhaite saluer avec émotion la mémoire.

C'est pour la communauté du tir à l'arc un outil unique en Nouvelle-Aquitaine, exceptionnel par son envergure (jusqu'à 58 cibles en format international) comme sa capacité à accueillir 365/365 jours les archers pour toujours plus de progression, d'entraînements et de performances.

C'est également la pierre angulaire primordiale pour assurer la croissance de *La Flèche Pictave*, vers notamment la professionnalisation et la diversification de ses activités.



© CRÉDIT PHOTO : Julien Rassinat / FITA

Contrôle de la respiration, la prise de conscience du corps et la concentration sont indispensables pour tout archer.



© CRÉDIT PHOTO : Arnaud Saison / Archery / FITA

Une appétence pour la pratique en plein air, dans le respect de son environnement

La Flèche Pictave dispose désormais d'un équipement, porté par la Communauté de communes des Vallées du Clain et la commune de Smarves, à la hauteur de ses ambitions.

Indispensable à notre essor, le stade de tir à l'arc « Philippe Barrault » est le point de départ d'une nouvelle ère pour le club aux prétentions nationales, en permettant, outre l'accueil des sportifs, le développement de nos fonctions de support (ateliers, salle de formation, bureau ...) et sportives et une professionnalisation de nos activités, qui nécessitera, plus que jamais, de diversifier nos sources de financement car ne pouvant être supportée par les seules cotisations et dons des adhérents et des partenaires.

C'est ce challenge qu'ensemble nous devons relever pour la communauté du tir à l'arc et le respect des engagements pris.

Le présent Plan pluriannuel de développement de club (PPD), soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 mars 2023 (article 10 des statuts du club), formalise ce véritable « contrat de performance » que les membres du Conseil d'administration et du bureau auront à cœur de réussir, je n'en doute pas.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Bien sportivement.

Franck GOUBEAU,
Président.



© CRÉDIT PHOTO : FFTA



© CRÉDIT PHOTO : FFTA



© CRÉDIT PHOTO : FFTA



© CRÉDIT PHOTO : Dean Alberga / WORLD ARCHERY



© CRÉDIT PHOTO : Dean Alberga / WORLD ARCHERY

LA FLÈCHE PICTAVE est une association, loi 1901, promouvant le Tir à l'Arc.

Ses moyens d'action (article 2 des statuts) sont notamment la définition et la mise en œuvre du projet associatif et sportif, la tenue d'assemblées périodiques, l'organisation d'entraînements, compétitions et manifestations sportives ou d'animations.

La Flèche Pictave est affiliée à la FFTA à titre principal.

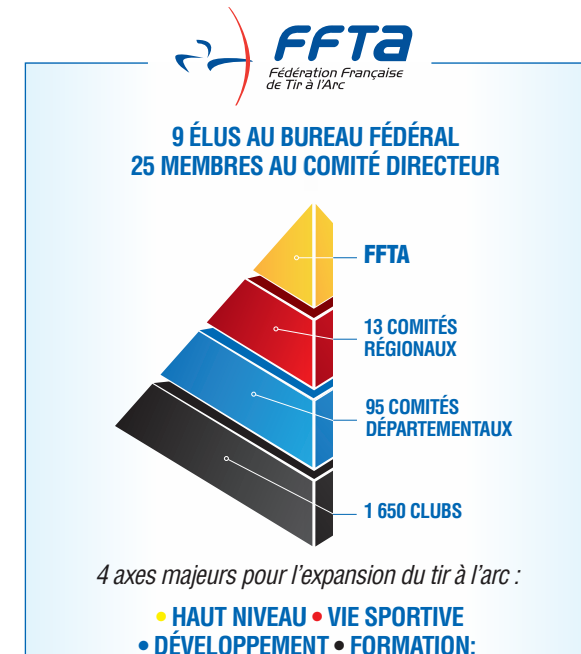
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC (FFTA).

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) est une fédération sportive, créée en 1899, dont les 20 collaborateurs situés au siège ont en charge la promotion, le développement de la pratique du tir à l'arc sur le territoire national.

Elle organise les Championnats de France et est en charge de la formation et du suivi des athlètes français en vue des jeux olympiques.

Elle regroupe en son sein l'ensemble des 1650 clubs faisant pratiquer le tir à l'arc olympique et coordonne chaque année les calendriers des compétitions nationales et régionales pour l'accession aux divisions supérieures. Elle assure la formation des cadres bénévoles (arbitre et entraîneur) et professionnels (CQP, DEJEPS etc.).

La FFTA est membre de la *World Archery Fédération* (WA) et est affiliée à la *World Archery Europe* (WAE) qui gère les compétitions au niveau européen.



© LFP

UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

- Sport santé (reconnu sport sur ordonnance)
- Tir à l'arc en milieu scolaire
- Mixité
- Label "Génération 2024"
- Commission "Jeunes dirigeants"
- Labellisation & équipement des clubs

TOUTES LES GÉNÉRATIONS

- 40% de jeunes < 20 ans
- > Dont 2/3 ont moins de 15 ans
- 43% d'adultes entre 20 et 60 ans
- La "silver generation" représente 17%

PRATIQUE

- 1 archer sur 3 participe à des compétitions
- Les archers sont fidèles
- > 1/2 a plus de 3 ans de licence
- > 1/5 est licencié depuis au moins 10 ans

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire. Fédération multisports affiliée de France, l'UFOLEP présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Ses objectifs s'articulent autour de la diffusion des savoirs, de l'expertise, concernant les problématiques et les thématiques de société telles que : citoyenneté en actes, défense du principe de laïcité, lutte contre les discriminations, lutte contre le racisme, promotion de l'égalité Hommes Femmes, promotion de la parité entre les genres, lutte contre l'homophobie...

LA FLÈCHE PICTAVE adhère par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration, autant que de besoin, aux fédérations disposant en leur sein de la pratique du tir à l'arc, telles que par exemple :

- La FFE (Fédération Française d'Équitation) ;
- La FFCA (Fédération Française des Chasseurs à l'Arc)
- La FNSMR (Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural)
- La FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)
- La FFRS (Fédération Française de la Retraite Sportive)
- L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique)
- La FFTL (Fédération Française du Tir Libre)
- La FSCF (Fédération sportive et culturelle de France)

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique.

Afin de s'inscrire au plus près du secteur affilié sportif de l'enseignement du 1^{er} degré et second degré sur le territoire des Vallées du Clain, La Flèche Pictave est adhérente UFOLEP depuis 2021.

LA FLÈCHE PICTAVE D'HIER À AUJOURD'HUI

Le club s'adresse aux pratiquants en loisir et en compétition, et a toujours eu la volonté de s'ouvrir, d'une manière générale, à toutes les disciplines du tir à l'arc. Ecole des champions, le club participe au plus haut niveau à des compétitions nationales et forme depuis sa création de jeunes – et moins jeunes – archers talentueux.

L'école de tir à l'Arc est destinée aux enfants âgés de 8 à 14/15 ans, désireux de découvrir ou se perfectionner.

La *Flèche Pictave* organise des compétitions sur des sites adaptés à leur déroulement deux fois par an, et s'inscrit dans une démarche de support d'événementiels nationaux pour la FFTA à compter de 2023.

Née en 2007 sous l'impulsion de M. Dominique GENET, archer de notoriété internationale, *La Flèche Pictave* est devenue en moins d'une décennie un club phare en Nouvelle-Aquitaine, titulaire du label ambition de la FFTA depuis 2022.

Depuis sa création le club a connu des évolutions structurelles importantes, une progression sportive conséquente, ainsi qu'une croissance continue du nombre de ses adhérents, 82 en 2022.

Cette 1^{ère} phase de développement a conduit les instances du club, sous l'impulsion de M. Franck GOUBEAU son président depuis 2014, à mettre en place des actions qui répondent aux défis de la décennie qui s'ouvre, à travers un projet ambitieux.

PALMARES

- 3^{ème} place en World séries extérieur
- 2^{ème} place en World séries en salle
- 6 Titres de Champion de France
- 13 Podiums Nationaux
- 1 Titre Champion de France par équipe Arc à Poulie
- 3 Podiums Nationaux par équipe Arc à Poulies
- 1 Titre Champion de France par équipes des divisions régionales en Arc Classique.
- 94 Podiums régionaux dont 41 en Or.



Dominique Genet, 3^{ème} World Séries 2017, 1^{er} France Salle 2015 Créateur club en 2007

© CRÉDIT PHOTO : Dean Allonge / WORLD ARCHERY

LA FLÈCHE PICTAVE DEMAIN

La décennie écoulée a donc démontré l'attrait de la discipline sur notre territoire et nous conduit à travers un plan de développement novateur à porter haut l'ambition de *La Flèche Pictave*.



© CRÉDIT PHOTO : Julien Rossignol & Stéphanie Girou / FFTA

La crise de la Covid19 a fait "bouger les lignes" : la FFTA a déployé en direction des clubs et des comités des moyens financiers inédits tant dans leurs objectifs que leur ampleur.

En réponse à ces attentes fédérales *La Flèche Pictave* porte donc un plan développement qui doit permettre un essor tant quantitatif que qualitatif, qui vise une reconnaissance nationale à travers des objectifs ambitieux ; ce projet s'appuie sur une nouvelle dynamique des bénévoles (diplôme d'arbitrage, d'entraîneur etc.), et une professionnalisation de son encadrement administratif, technique et sportif : recrutement d'un encadrant sportif brevet d'Etat secondé

par une mission d'emploi civique ainsi que l'ouverture en 2023 du nouveau stade de tir à l'arc Philippe BARRAULT.

Evolutif par définition, en phase avec le projet sportif fédéral (PSF) de la FFTA, le plan pluriannuel de développement sera remis à jour "au fil de l'eau" et présenté aux adhérents lors des assemblées générales ordinaires.

Les objectifs à court et long terme y sont définis, et les actions nécessaires à les atteindre évaluées au plan financier y sont répertoriées, non comme un catalogue mais dans une cohérence d'ensemble au profit de la communauté du tir à l'arc et de la renommée du club.

Ce plan sera largement diffusé pour faire connaître les objectifs et les orientations du club à l'ensemble des adhérents, bénévoles, partenaires et des collectivités de support.

LE STADE DE TIR À L'ARC OLYMPIQUE PHILIPPE BARRAULT

Comment ne pas évoquer le nouvel outil dédié à notre sport que la **commune de Smarves** et la **Communauté de communes des vallées du Clain**, appuyées par nombre de partenaires institutionnels, ont décidé d'offrir aux habitants du territoire sur la zone d'intérêt sportif du site Marcel BERNARD : plus d'un million et demi d'euros investis pour un terrain de tir et une salle couverte digne des équipements les plus prestigieux en France.



© PHOTO : LFP



© PHOTO : LFP

Le stade de tir à l'arc Philippe BARRAULT est né de la volonté inflexible de cet édile de nous donner des moyens à la hauteur de nos ambitions.

Cette confiance accordée au vu de notre aptitude à positionner notre club comme un acteur majeur de son sport, dont la renommée rejaillit sur l'ensemble du territoire, nous donne, aujourd'hui plus que jamais, l'obligation de poursuivre notre aventure de bientôt 15 ans de travail acharné et d'investissement humain avant tout bénévole.

A nous tous de faire vivre cet équipement exceptionnel.

Ensemble ; sans l'énergie de tous, il resterait une coquille vide. Ce qui serait un échec terrible pour notre club et son territoire.

Initié par *La Flèche Pictave* (dès l'année 2010 avec des dizaines de réunions institutionnelles, des centaines d'heures de réflexion, l'association de l'université et d'un centre de recherche sur le

sport etc.) le stade **Philippe BARRAULT** sera LE support pour le développement du tir à l'arc sur le nord Nouvelle-Aquitaine. Ce projet garantit en toute saison l'enseignement et la pratique du tir Olympique. Il accueillera des compétitions nationales dès en 2023.

Un encadrant Brevet d'État et six encadrants fédéraux y assureront dès septembre 2023 un niveau élevé de prise en charge des adhérents, de l'archer débutant au compétiteur de très haut-niveau.

La Flèche Pictave dispose par ailleurs d'une salle permanente de tir intérieur ainsi que d'un parcours "campagne", de matériel adapté à des séances "nomades" de découvertes ou d'animations (entreprises, particuliers, écoles, foires, salons...) encadrées par des entraîneurs diplômés appuyés par des bénévoles dynamiques et compétents.

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (EN ANNEXE) DE LA FFTA.



Depuis 2020, toutes les fédérations sont impliquées dans la ventilation des subventions pour le développement du sport pour tous à l'échelle nationale.

Loin d'un effet d'aubaine, l'inscription du Plan pluriannuel de développement du club dans le schéma fédéral a pour objectif de renouer avec la dynamique pré-covid ; la finalité des demandes de subventions, des recherches de mécénats et souscription d'emprunt, dans le cas des investissements les plus lourds, est donc de soutenir un écosystème d'actions complémentaires et homogènes pour assurer au club sa viabilité économique de moyen et long terme.

Un écosystème vertueux qui mutualise les dynamiques des projets (jeunes, mixité, santé, handicap, animation, haut-niveau etc.) sans perdre de vue des objectifs propres à chaque axe de réflexion.

A titre d'exemple, des actions baby-arc sont possiblement un point d'entrée pour cibler un public « jeune maman », qui peut lui-même être intégré à la cible des actions en direction du public féminin en matière de mixité. Un parent peut également devenir un pratiquant qui à travers un parcours de formation intègre l'encadrement bénévole (entraîneur, arbitre) ou devienne compétiteur. Un parent est également un point d'entrée possible pour des actions découverte en entreprise, etc.

L'enveloppe du PSF 2023 attribuée au tir à l'arc est de 722 K€ (à 60% sur le public jeune). Les objectifs 2023 retenus par la FFTA en accord avec les 4 grands objectifs opérationnels de l'ANS sont les suivants :

1. DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Jeunes pratiquants
	Jeunes en milieu scolaire
	Pratique loisir et compétitive adultes
2. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	Personnes en situation de handicap
	Femmes et/ou jeunes filles
3. PROMOTION DU SPORT-SANTÉ	Sport santé bien-être
	Tir à l'arc sur ordonnance
4. ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU	Actions sportives, encadrement et optimisation de la performance (comités régionaux)

C'est donc en articulant son propre projet autour des orientations territorialisées par la FFTA que le club déploie son plan d'actions pluriannuelles, en y intégrant des objectifs spécifiques à son territoire, les attentes des partenaires locaux et d'une manière plus générale son histoire et ses ambitions légitimes de performance et de résultats.

LES CINQ AXES D' ACTIONS DU PLAN PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT 2023 - 2027

1^{ER} AXE :

Développer la pratique des jeunes

Il s'agit de la brique fondatrice sur laquelle repose l'édifice complet "du club".

C'est la base d'une pyramide, quand bien même nous devons porter nos efforts à tous les niveaux de pratique (compétition ou non) et âge (enfants, adolescents, jeunes adultes) qui doit être la plus large que possible. L'objectif étant dans chaque "classe d'âge" de pérenniser la pratique, par exemple par une progression découverte/loisir/sportive ou par l'adaptation aux capacités des archers, ou encore en diversifiant le type de pratique : salle, extérieur ; ou barbow, classique, poulie.

Amener les jeunes pousses, par tous les vecteurs possibles, à venir "tester" dans un premier temps le tir à l'arc est donc indispensable : ces premiers pas dans la vie d'archer doivent nous permettre outre d'accroître la notoriété de notre sport (notamment en associant les membres de la famille), de fidéliser ce public qui est le devenir même des clubs. **Les archers ne poussent pas "dans les choux", et il leur faut de longues années de travail pour performer.** Au niveau de la communication, il convient également d'intégrer cette cible et ses spécificités : visuel adapté, ciblage du public sur tous les canaux. Enfin un partenariat sera engagé avec les structures d'accueil de loisir en organisant des journées découvertes : 4 créneaux de 2h – 8 enfants maxi à Aslonnes, Nouaillé-Maupertuis, Vernon, Vivonne etc. à chaque vacances scolaires et/ou des mini stages 1 jour en été.

Participer aux TNJ (2024)

Les TNJ sont des compétitions officielles organisées sous la forme d'une compétition de Tir à l'Arc Extérieur avec des duels individuels et des duels en double mixte. Les TNJ ont pour objectif la préparation des meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales.



L'axe « développer la pratique des jeunes » comporte donc des actions complémentaires pour maximiser nos chances d'aboutir à une augmentation significative du nombre de jeunes qui pratiqueront durablement notre discipline. Il intègre un volet « performance » volontariste car, par ailleurs, les catégories de benjamins à juniors (de U13 à U21 dans les nouvelles appellations) sont le creuset des archers de haut-niveau de demain.

Pour cela La Flèche Pictave poursuit trois objectifs prioritaires en la matière :

- Participer tous les ans à l'ensemble des TNJ et y décrocher des titres à partir de 2024 ;
- Devenir durablement une école homologuée du tir à l'arc (ETAF) en 2025 ;
- Développer sur le territoire une filière sport-études tir à l'arc (horizon 2027).

Ces compétitions sont ouvertes aux jeunes licenciés en arc classique, dans les catégories U15, U18 et U21. Les TNJ sont également ouverts aux catégories Jeunes en arc à poulies (pour cette arme, le nombre de place est limité à 24). Une nouveauté à compter de 2023 : l'inscription de Double Mixte librement composés par les archers, prenant part aux qualifications, d'un garçon et d'une fille tirant à la même distance et taille de blason pour les catégories U18 et U21.

Les finales Or des catégories U15, U18 et U21 et des catégories U21 en arc à poulies se déroulent sur un terrain spécifique, un match à la fois, en tir alterné en empruntant aux conditions rencontrées sur un terrain de finale de compétition internationale.

Un budget conséquent (dit de *développement de la pratique compétitive*) y sera consacré pour assurer la présence d'au minimum 6 jeunes à chaque TNJ.

Être club ETAF (2025)

Ainsi que présenté dans le "guide Ecole du tir à l'arc français" (en annexe) il s'agit de la condition quasi sine qua non de pérennité du développement de La Flèche Pictave.



L'ambition des clubs formateurs doit être de développer des structures d'accueil performantes et des actions de formation adaptées pour les jeunes. Cet objectif vise particulièrement les (très) jeunes archers afin que beaucoup deviennent compétiteurs et performants.

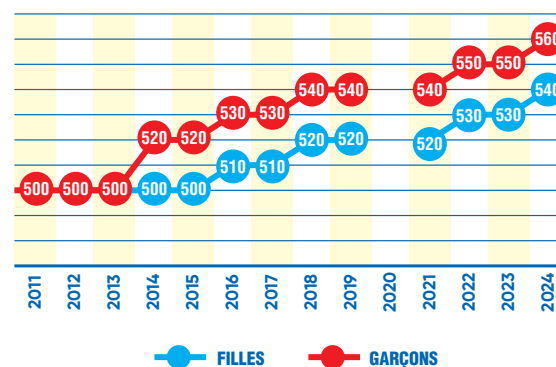
Une telle évolution semble essentielle à l'atteinte de l'objectif de la FFTA qui consiste à obtenir une médaille lors de chaque échéance olympique.

Quels sont les critères de labélisation ?

Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement ad hoc, trois critères sont établis :

- Disposé d'au minimum 6 jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : ayant participé à au moins 3 tirs en TAE discipline Internationale dans la saison ;
- Un niveau de performance atteint par ces 6 archers
- La durée de fréquentation du club : les 3 dernières années de licence dans le club (s'il ne s'agit pas du club initial).

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE PERFORMANCE DEMANDÉE



L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables, et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement, c'est-à-dire :

- Que la formation s'effectue en utilisant un arc classique, en utilisant des outils pédagogiques pertinents et adaptés,
- Que le volume d'entraînement proposé doit être important et dans sa majorité, encadré (au moins 3 fois par semaine),
- Privilégier, dans un premier temps, la qualité d'exécution à la performance en cible,
- Respecter le fonctionnement de l'arc, favoriser la stabilité des postures, placements et de réduire les coûts énergétiques.

Pourquoi devenir un club ETAF ?

Les clubs labellisés "ETAF" bénéficient de ressources fédérales spécifiques tant humaines que financières, et surtout d'un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins.



Deux axes sont développés pour accompagner les clubs dans leur projet de performance :

Au niveau local, les clubs peuvent bénéficier du suivi d'un Cadre Technique Régional qui apporte de l'aide dans différents domaines et notamment sur :

- L'accompagnement à la mise en place des entraînements ;
- L'aide à la structuration (démarche administrative avec les établissements scolaires, recherche de créneaux, accompagnement pour la création d'équipement spécifique, ...)
- L'identification des besoins pour la progression des jeunes archers.

Au plan national, la FFTA organise des actions "clubs ETAF" de formation des entraîneurs et l'optimisation de l'entraînement des jeunes compétiteurs.



De nombreuses actions sont organisées dans ce cadre, dont particulièrement :

- une réunion nationale des clubs ETAF ;
- une aide financière spécifique ;
- un système de récompense sur les performances et le classement annuel des clubs formateurs ;
- un lien avec les collectifs nationaux avec des stages externalisés dans des clubs ETAF ;
- la mise en place d'un stage été avec les entraîneurs des clubs à la fin du mois d'août ouvert à tous les jeunes licenciés pratiquant le tir Olympique ;
- des outils de communication logotés "ETAF" ;
- une dotation de matériel par les partenaires FFTA.

Développer une filière sport-étude (2027)

Si cette action apparaît simple dans son fondement – développer une filière de proximité intégrant aux études le tir à l’arc, ce projet nécessite de nombreux prérequis et appellera un travail partenarial exigeant dans la conception et le montage d’une filière structurée. Travail partenarial qui au-delà des contacts locaux dont les autorités scolaires telles que l’inspection académique, les collèges (Vivonne), les lycées (Bois d’amour) concernées, l’Université de Poitiers, impliquera nécessairement la FFTA à travers notamment sa filière **Pôles espoirs**.

Plus communément appelés *sport-études*, les *pôles espoirs* permettent aux jeunes sportifs d’allier la pratique de leur sport et la poursuite de leurs études dans des conditions les plus adaptées que possible. Ces structures permettent aux jeunes sportifs de s’épanouir et sont un véritable tremplin pour intégrer, à terme, les équipes de France.

La Fédération Française de Tir à l’arc compte 8 pôles répartis en trois catégories :

- **Les 4 pôles espoirs** : porte d’entrée des jeunes archers dans l’accession au haut niveau, ils permettent de suivre une formation sportive qui vise à développer leurs capacités techniques et d’entraînement. Ils sont la base de la progression vers le plus haut niveau ;
- **Les 3 pôles France Relève** qui sont des structures destinées aux meilleurs cadets et juniors ;
- **Le pôle France Élite** à l’Insep situé à Paris.

2ÈME AXE :

Développer la pratique adulte et la pratique compétitive.



La pratique adulte comporte une multitude d’objectifs qui nécessitent un coussin permanent pour le club et ses dirigeants : selon le niveau recherché (du dilettante à la World Archery), l’arme retenue, les obligations individuelles, professionnelles, les capacités individuelles (du soft training à M. Muscle), et désormais les contraintes sociétales : la crise du Covid19 est passée par là, notamment avec le télétravail et le besoin accru de revenir au bien vivre sur son territoire.



Les pôles espoirs sont ouverts aux jeunes de 12 à 15 ans qui s’engagent dans une démarche d’accession au haut niveau, sous réserve de réussite scolaire. Ils allient **formations sportives** et **études**.

La Flèche Pictave entamera dès 2024 un travail partenarial avec les autorités et la FFTA dans l’objectif de l’ouverture d’un cinquième pôle espoir sur le **Campus Tir à l’arc de Smarves-les Vallées du Clain** à l’horizon de la rentrée scolaire 2027, dont la capacité d’accueil serait d’environ 8 jeunes archers (4 en collège et 4 en lycée).

Les objectifs de l’axe 1 “développement de la pratique chez les jeunes”, doivent conduire le club à passer d’un effectif de 40 jeunes en 2023 à 90 jeunes en 2027 (dont 8 en filière sport études).

Il nous faut nous réinventer, tant parce que tous les archers partagent une même passion (maîtriser un arc pour atteindre une cible), certes de façons multiples et variées, que parce que le schéma fédéral implique des obligations de résultats que nous nous devons d’atteindre, sous peine de ne plus pouvoir prétendre à la pleine reconnaissance de la Fédération.

Bien évidemment tout le monde n’a pas une âme de challenger. Mais nombre d’archers ont des pratiques évolutives. Il nous appartient en conséquence de savoir construire des parcours individuels dans une logique de club, d’équipe, en veillant à ce que progression individuelle ne rime pas avec individualisme. Il s’agit-là de l’identité même du club qui place les valeurs d’équipe, de solidarité et de bienveillance au cœur de son fonctionnement.

Amener les talents de demain, par tous les vecteurs possibles et imaginables, à découvrir le tir à l’arc est un enjeu fort : l’année de découverte, premiers pas dans la vie d’archer néophyte adulte, doit nous permettre, outre d’accroître la notoriété de notre pratique (collègue de travail, famille, cercle relationnel etc.), de fidéliser un public qui est la clé de la constance dans le temps des équipes et de la performance du club au plus haut niveau.

Quid des **jeunes-futurs-adultes** ? nous le savons tous, les juniors tout particulièrement, prennent leur envol à la fleur de l’âge adulte, et il est compliqué d’inscrire une pérennité sportive de club avec une ressource éphémère bien malgré

elle. Quoi de plus normal que de poursuivre ses études ou rentrer dans la vie active, parfois loin du club “formateur” ? C’est la règle du jeu, nous devons la prendre en compte.

Face à cette césure “naturelle” dans les parcours sportifs La Flèche Pictave développera une démarche spécifique aux classes d’âge **“adultes”**, de senior 1 à senior 3, ressource plus stable par essence, mais également “jeunes adultes” : par exemple par la prise en charge des frais d’entraînement extérieurs (droit de paille) ou encore avec une participation aux frais de déplacements spécifiques, pour “rejoindre l’équipe” notamment.

S’agissant de la pratique compétitive, l’objectif est de disposer en 2027 au plus tard d’au moins trois équipes au niveau national toutes armes et pratiques confondus, dont une féminine ; d’aligner dans chaque catégorie d’âges, armes et genres un archer par Championnat de France (salle,

3ÈME AXE :

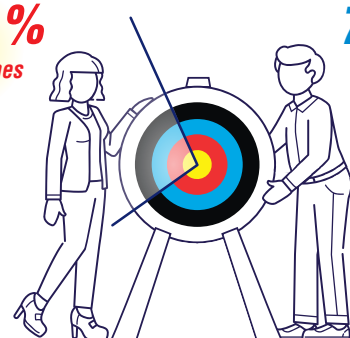
Développer la mixité et la citoyenneté

Le tir à l’arc est l’un des rares sports où tous peuvent pratiquer ensemble, côte à côte sur un même terrain indépendamment du sexe, de l’âge ou de la condition physique au même instant et dans des exigences équitables en termes de compétition. Peu de sports peuvent le revendiquer !

Peut-être la discipline souffre-t-elle d’une image masculine du fait de ses origines bellicistes ? Le tir à l’arc est un sport qui permet la parité dans sa pratique, à tous les âges, de l’initiation à la compétition, et est une discipline plébiscitée par les femmes pour ses vertus de concentration, de maîtrise de soi, de goût de l’effort.

La FFTA recense en 2019 environ 30% de femmes licenciées contre 23% il y a 10 ans. La fédération a donc su insuffler une dynamique tournée vers la féminisation, notamment à travers l’opération “Tir à l’Arc au Féminin”. Depuis 2018, la parité hommes/femmes est également mise en avant à travers la création du “Troisième des Mixtes”, une offre loisir organisée à l’échelle départementale et régionale. Les épreuves officielles de tir par équipe mixte ont d’ailleurs trouvé une belle concrétisation puisque la catégorie a intégré les Jeux Olympiques à Tokyo.

29,2 % de Femmes **70,8 % d’Hommes**



olympique et campagne) : c’est à dire être en mesure de former et conserver a minima 20 compétiteurs de ce niveau de performance au sein du club.

Le projet “développer la pratique adulte et compétitive” comporte un volet “performance” ambitieux car il est dans les gènes mêmes du tir à l’arc pour un-e archer-e que de s’améliorer, avec assiduité, pour atteindre le meilleur de ses capacités.

L’objectif de l’axe 2 “de développement de la pratique compétitive” doit conduire le club à passer d’un effectif de 50 adhérents adultes en 2023 à une centaine (dont 20 sur le haut-niveau / tir en équipes) en 2027.



La pratique du tir à l’arc “au féminin” est une des priorités du projet sportif fédéral FFTA. Ainsi, alors même que le tir à l’arc est une activité sportive qui autorise une large palette d’adaptation aux envies de chaque pratiquante et qui permet une parfaite adaptation technique, matériel et même d’environnement (entraînement et performance sont adaptées aux sportives), la part féminine des licenciés reste bien en-deçà d’une parité. La Flèche Pictave n’échappe pas à la règle. Conscient de ce qui est un handicap dans son développement, le bureau entend mettre l’accent de manière spécifique à travers un axe prioritaire d’évolution du club et de manière transversale en intégrant cette dimension dans l’ensemble de ses projets.

Le projet “développer la pratique féminine” comportera ainsi des actions concrètes afin d’atteindre l’objectif de parité par une augmentation et fidélisation des archères, dans l’ensemble des classes d’âge, type d’arme et type de pratique (du loisir à la compétition). Il comportera un volet “performance au féminin” ambitieux. A l’instar de nombre d’autres disciplines, La Flèche Pictave activera par exemple le levier d’un coût d’accès préférentiel pour ce public.

L’objectif de l’axe 3 “mixité et citoyenneté” doit conduire le club à atteindre, en 2027, la mixité au sein de son effectif de 190 adhérents.

4ÈME AXE :

Le sport bien-être, santé et l'accueil des publics en situation de handicap.

Le PSF de la FFTA fait une part belle aux questions de sport adapté à des publics qui nécessitent de prendre en considération des particularités individuelles, qui sont autant de richesses.

L'inclusion et le bien-être par la pratique du tir à l'arc sont des sources d'enrichissement que *La Flèche Pictave* entend faire prospérer, notamment par le recrutement d'un cadre sportif disposant des certificats en la matière dès septembre 2023. Les objectifs ambitieux du PSF de la FFTA à ce niveau sont repris en compte par notre club :

- développer la pratique "Sport Santé" dans le cadre d'une mission de santé publique, par la mise en place de cursus et protocoles spécifiques ;
- permettre et favoriser la pratique du "Tir à l'arc sur ordonnance" ;
- développer la prévention : améliorer la santé de la population.

Les atouts du tir à l'arc :

- le tir à l'arc est inscrit au Médicosport Santé ;
- le tir à l'arc accessible "physiquement" à tout âge ;
- le tir à l'arc comme atout bien-être mais aussi comme thérapie non médicamenteuse dans le cadre de certaines pathologies, la lutte contre la sédentarité (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires...), la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- sport créateur de lien social.

Quelles actions fédérales ?

Prévention primaire : agir avant la maladie et éviter son apparition. Le tir à l'arc permet une pratique génératrice de bien-être, participant à la prévention de la santé.

Prévention secondaire : agir au début de la maladie pour des pathologies légères et prévention tertiaire avec un lien fort avec le milieu médical :

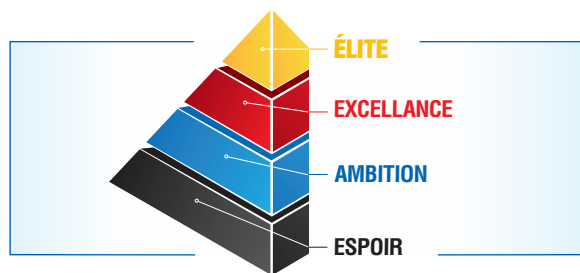
- création d'un module de formation "Tir à l'arc sur ordonnance" pour répondre aux exigences d'un encadrement diplômé pour la pratique sous prescription ;
- conventionnement avec les établissements médicaux ;
- adaptation de la pratique pour des personnes touchées par des affections qui ne leur permettraient pas de pratiquer de façon ordinaire ;
- communication auprès du corps médical via les ARS ;
- création d'un réseau de clubs "sport-santé" et du tir à l'arc sur ordonnance (labels/certifications) ;
- mise à disposition des outils aux éducateurs pour accompagner la pratique spécifique.



L'objectif de l'axe 4 "sport bien-être, santé et l'accueil des publics en situation de handicap" doit conduire le club à atteindre en 2027 au sein de son effectif un nombre significatif d'archer-es en situation de bénéficier de son savoir-faire sport santé et bien-être ou en situation de handicap.

5ÈME AXE :

S'inscrire dans un processus progressif de labélisation.



La labélisation fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la FFTA, qui utilise ce levier comme outil principal de la montée en qualité des clubs et par voie de conséquence d'accroissement de la performance des archers, mais également comme le socle d'un vivre ensemble fédéral qui garantit le respect des objectifs du PSF. Ainsi le label est la reconnaissance par la FFTA des efforts de structuration consentis par le club pour progresser.

"L'accès aux labels est donc une rampe de lancement dans l'évolution d'un club. Il n'existe pas de club "idéal", de structure "type", mais 1600 clubs qui doivent progresser, en mettant en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs fixés (www.fft.fr)".

En se structurant, le club doit :

- progresser à son rythme tout en gardant son identité ;
- offrir à ses adhérents des services de qualité (l'accueil, l'apprentissage, l'entraînement, l'animation, l'accès à la compétition) afin de les fidéliser, le tout en fonction des équipements dont il dispose ;
- apporter du plaisir à chaque archer dans sa pratique, en prenant en compte ses motivations.

Les principales caractéristiques du dispositif sont :

- le respect des statuts de la FFTA ;
- le dépôt du projet associatif et des compte-rendus d'AG du club auprès de la FFTA ;
- une simplification du dispositif intégrée dans l'espace du club au sein de l'extranet fédéral ;
- 4 niveaux progressif du plus accessible au plus avancé ;
- la valorisation des domaines d'expertise du club.

Le label et la certification sont attribués pour 2 ans. Toutefois le club a la possibilité de candidater tous les ans pour un niveau supérieur ou une certification supplémentaire.



Pour obtenir un label : le club doit valider les critères de chaque thème d'un même niveau ou de différents niveaux. Le label obtenu correspond au niveau le moins élevé atteint sur les 4 thèmes.

En 2022 *La Flèche Pictave* a décroché le label *Ambition* qui reconnaît un club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur, dont le taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les

EXCELLENCE LABEL CLUB FFTA

Le label **Excellence**, du fait du recrutement d'un encadrant diplômé d'Etat à la rentrée 2023, apparaît un niveau de certification atteignable en 2024, sous réserve de critères sportifs sur lesquels l'encadrement devra rester vigilant.

S'agissant du label Elite, si les critères in fine les plus économiquement coûteux (voir inabornables pour l'immense majorité des clubs) sont déjà présents ou accessibles à moyen terme concernant *La Flèche Pictave* – nos installations et équipements sont au mieux de ce qui peut être exigé, les critères d'ordre sportif prennent une place prépondérante.

ELITE LABEL CLUB FFTA

Il semble en conséquence prudent de ne "miser" sur l'accès au label Elite qu'à l'horizon 2027, car il suppose, notamment au plan sportif, un niveau récurrent et durable de résultats, que seules plusieurs années de travail nous permettront d'atteindre, qui plus est en termes de critères évalués pour une saison précédente à la date de candidature au label à l'instant T. Donc des résultats démontrés en 2026 pour un label en 2027, soit principalement :

- une équipe jeune au classement national TAE ;
- au moins une équipe en division nationale (D1 Arc classique ou arc à poulies).

AMBITION LABEL CLUB FFTA

archers confirmés.

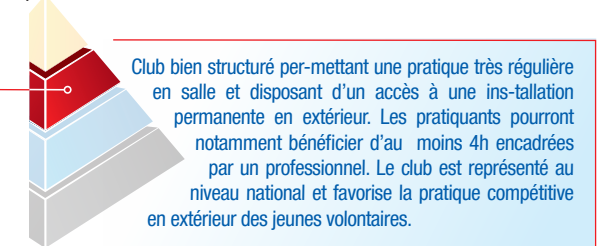
Label obtenu en reconnaissance du niveau sportif atteint collectivement et individuellement, c'est à dire des résultats sportifs au niveau régional et qui favorise la pratique compétitive des jeunes.

La structuration du club à travers la labélisation influence donc directement le développement du tir à l'arc sur notre territoire.

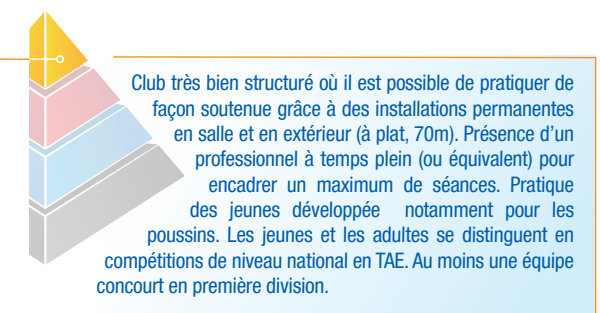
Se structurer c'est s'appuyer sur un état des lieux pour organiser les activités, les moyens dont on dispose, en vue d'atteindre des objectifs que l'on se fixe. Il s'agit d'une action volontaire basée sur la connaissance du terrain et la décision d'organiser et d'agir.

Un club qui se structure optimise la qualité de son accueil, des créneaux qu'il propose, de ses équipements ou la qualification de ses encadrants. Il organise la pratique loisir ou accompagne plus ou mieux ses compétiteurs.

La structuration du club produit toujours des résultats, ne serait-ce qu'une meilleure fidélisation et augmentation du nombre de licenciés, l'amélioration des résultats sportifs. Et plus un club se structure mieux il arrivera à mobiliser des moyens humains, financiers et matériels. Il sera ainsi reconnu par les différentes institutions et aura plus de facilités à obtenir des soutiens institutionnels (Etat, collectivités, FFTA, CRNATA, CD86 ...), de partenaires ou mécènes.



La Flèche Pictave va donc devoir démontrer de sa capacité à former des jeunes et des adultes de niveau national en termes de performance sportive, ce qui apparaît somme toute la conséquence assez prévisible, et même souhaitée, des efforts qui auront été fournis les quatre premières années de notre plan pluriannuel de développement.



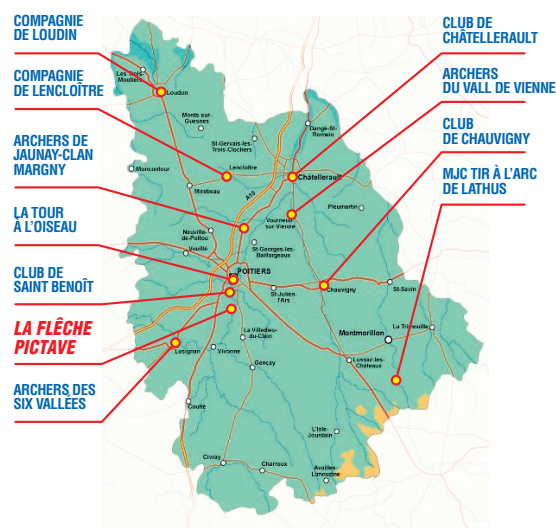
L'objectif de l'axe 5 "labélisation" est d'obtenir une certification Excellence en 2024, puis Elite en 2027.

POSITIONNEMENT DES ACTIVITÉS DU CLUB

Le département de la Vienne accueille 11 clubs affiliés à la FFTA (ci-contre), dont 3 sur l'agglomération de Poitiers et 1 sur le sud du département dont il convient de souligner qu'aucun ne dispose d'un projet comparable à celui de *La Flèche Pictave*.

La Flèche Pictave est au cœur des Vallées du Clain, qui est un territoire de 35000 habitants. Sa zone de "chalandise" au sud de l'agglomération de Poitiers est évaluée à environ 200 000 habitants.

Les cinq clubs du nord du département, ainsi que les structures non affiliées, sont exclus de l'étude. Enfin, il convient de souligner, que le plan de développement de *La Flèche Pictave* n'a pas vocation à initier une démarche de transfert à son profit ; aussi c'est dans le positionnement coût/niveau de prestation que le projet de développement du club est à inscrire et non en termes de "part de marché".



NOM DU CLUB	LOCALISATION	NIVEAU DE "SERVICE"			COUT MOYEN DES LICENCES	
		ENCADREMENT	SALLE DÉDIÉE	TERRAIN EXTÉRIEUR COUVERT / CLOS / EQUIPÉ	JEUNE COMPÉTITEURS	ADULTES COMPÉTITEURS
La Flèche Pictave	Smarves	Professionnel*	Oui	Oui / oui / 56 cibles	98 €	135 €
La Tour à L'Oiseau	Poitiers	Mixte	Non	Oui / non / 15 cibles	90 €	115 €
Archers Du Bois D'Amour	Saint-Benoît	Mixte	Non	Oui / non / 5 cibles	92 €	130 €
Les Archées des Six Vallées	Lusignan	Mixte	Oui	Non / non	95 €	115 €
Archers d'Harcourt	Chauvigny	Bénévole	Oui	Oui / non / 10 cibles	inconnu	inconnu
Archers de l'Envigne	Lençloître	Mixte	Non	Oui / non / 8 cibles	inconnu	inconnu
Archers de la Vallée du Clain	Jaunay-Marigny	Mixte	Non	Oui / non / 4 cibles	90 €	110 €
CSAD Tir à l'Arc	Châtelleraut	Bénévole	Oui	Oui / non / 6 cibles	111 €	146 €
Archers du Val de Vienne	Vouneuil s/ Vienne	Bénévole	Non	Oui / non / 6 cibles	92 €	112 €
Archers du Loudunais	Loudun	Bénévole	Non	Oui / non / 10 cibles	87 €	109 €

* recrutement d'un BE et d'un emploi civique "d'appui" dans le cadre du projet de développement 2023-2027

Dans ce cadre, il apparait que le projet de croissance est cohérent avec le niveau des "tarifs" pratiqués ; les couts de licence projetés sont attractifs, tout particulièrement si les recrutements d'un encadrant métier et d'un agent en charge du support se concrétisent. Cette montée en gamme "humaine" doublée d'un degré de structure d'accueil (salle et

terrain dédiés permanents) de qualité exceptionnelle portera sans nul doute la croissance du club dès l'année 2023.

A moyen terme, le positionnement dans le "bas de la fourchette" des clubs de l'élite française (ci-contre) est un atout pour garantir le succès de sa croissance : même en portant en 2025 le coût de la pratique à un niveau in fine singulièrement

CLUB	LABEL FFTA 2022	ENCADREMENT	POUSSIN		JEUNES		ADULTES		STAGES/PRÉPA SPÉCIFIQUE	
			DÉBUTANTS	CONFIRMÉS	DÉBUTANTS	CONFIRMÉS	DÉBUTANTS	CONFIRMÉS		
SMARVES	Objectif Elite en 2027	Professionnel + emploi civique	78 € 1 créneau		114 € 2 créneaux		107 € 149 € 1 créneau 2 créneaux		S1 des vacances scolaires 25€/jour	
BOE	Elite	Professionnel (2) + secrétariat	200 € 1 créneau	230 € 2 créneaux	220 € 2 créneaux	250 € 3 créneaux	250 € 2 créneaux	275 € 4 créneaux	vacances scolaires + WE avec participation	
MARSEILLE	Elite	Professionnel (2)	1 créneau : 150 € 2 créneaux : 200 €		1 créneau : 170 € 2 créneaux : 220 €					
NIMES	Elite	Professionnel (2) + secrétariat	200 € 1 créneau	200 € 2 créneaux	213 € 2 créneaux	213 € 3 créneaux	287 € 2 créneaux	287 € 4 créneaux	samedi complet tarif selon activités	
RENNES	Elite	Professionnel (2)	207 € 3 créneaux		207 € 3 créneaux		262 € 3 créneaux			
RIOM	Elite	Professionnel temps partiel	110 € 2 créneaux		252 € 2 créneaux		277 € 2 créneaux		vacances scolaires + WE 25€ à 50€ /jour	
SAINT AVERTIN		Professionnel (2)	201 € 1 créneau	231 € 2 créneaux	221 € 2 créneaux	251 € 3 créneaux	251 € 2 créneaux	276 € 3 créneaux	WE avec participation	
VILLEURBANNE	Excellence	Professionnel (2)	127 € 1 créneau	127 € 2 créneaux	127 € 1 à 2 créneaux	137 € 3 créneaux	144 € 1 créneau	144 € 1 créneau		
COMPIEGNE		Professionnel (2)	240 € 1 créneau		240 € 1 créneau		360 € 3 créneaux		240 € 1 créneau	licencié sans suivi : 120 € centre formation : 600 €

Activité	Baby	Poussin	Jeunes	Adultes
Judo	1 créneau 138 €	2 créneaux 158 €	2 créneaux 160 €	1 créneau 133 €
Tennis	Adhésion 80 €	Cours 30 €	80 €	50 € 95 €
Basket	85 €	110 €	110 €	130 € 195 €
Hand-Ball	85 €	105 €	105 €	130 € 145 €
Gym volontaire	Un cours 120 € Deux cours 135 € Trois et plus 145 €			
Athlétisme	École Athlé & Poussin Benjamin & Minime Cadet	105 € 110 € 120 €	105 € 110 € 120 €	111 € 146 € 170 €
	Junior à Master Running Remise en Forme & senior	131 € 121 € 100 €	131 € 121 € 100 €	8 € 50 € 111 €
Fit Dynamic	SANS PILATES :		AVEC PILATES :	
	1 cours 80 €		1 fois par semaine + 1 cours 120 €	
	2 cours 118 €		+ 2 cours 190 €	
	3 cours 145 €		+ 3 cours 218 € 235 €	
Carte de pêche			21,50 € 105 €	

raisonnable d'environ 150€ (adulte), il apparait qu'au sein du cercle des structures professionnalisées *La Flèche Pictave* peut envisager une pérennité économique tangible qui plus est en pratiquant une politique tarifaire très attractive.

Un tel positionnement "accrocheur" ne manquera donc pas de faciliter le recrutement de compétiteurs de haut niveau pour assurer au club une permanence de résultats et une présence dans le top ten national du tir à l'arc. Amplifiant ainsi sa renommée locale et son image d'école de la performance et réussite.

Enfin, il convient de noter que d'une manière générale, la pratique du tir à l'arc est une activité accessible et que son image de discipline "coûteuse" n'a pas de fondement (les jeunes bénéficient du *Passport* à 50€ de la région).

En conclusion, l'ajustement des tarifs dans une perspective d'un niveau de service qualitatif et quantitatif en nette progression est économiquement viable.

Dans ce schéma, il apparait que le plan de croissance des effectifs, une des clés du succès, s'appuie sur une projection justifiée ; sans

LE PARTENARIAT : INSTITUTIONNELS, MÉCÈNES ET PARRAINAGE

Le bureau aura pour objectif de mettre en place une relation durable et de confiance envers les partenaires institutionnels, entreprises privées et mécènes. Nos objectifs sont ambitieux mais cohérents avec un projet de croissance maîtrisée, qui en appellera cependant toujours à la "générosité" de partenaires pour appuyer nos actions, quand bien même il conviendra d'en maîtriser les effets fluctuants, et de minimiser le risque de dépendance financière à cette source de revenus d'appoints.

La Flèche Pictave proposera ainsi un schéma de partenariat correspondant aux attentes multiples des entreprises, institutions

nuire à la pérennité de structures de niveaux intermédiaires avec lesquelles des partenariats gagnant-gagnant (stage, co-animation, mise à disposition de personnel ou matériel etc.) pourront être noués : une bonne locomotive (*La Flèche Pictave*) permet à tous les wagons d'aller plus loin et plus vite ...

soit sous forme de sponsoring, soit sous forme de mécénat avec pour idée directrice durable de :

- Créer des liens pour œuvrer dans le développement du sport citoyen pour les institutionnels ;
- Offrir un vecteur publicitaire original pour les sponsors ;
- S'associer à l'image et aux valeurs du tir à l'arc, lors de compétitions nationales particulièrement, pour nos mécènes.

JE SUIS...	UN PARTICULIER ART 200 CGI	UNE ENTREPRISE
Je donne...	100 €	1 000 €
Mon avantage fiscal est de...	66 €	600 €
Le don "COUT" en réalité...	34 €	400 €
RÈGLES	<p>La réduction d'impôt est égale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 % pour la fraction <= à 2M€ ; • 40 % pour la fraction >= à 2M€. <p>Le don est plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 000 € ; • ou 0,5 % du CA HT si ce montant est plus élevé. • > 10 000 € déclaration spécifique. 	
FORMALISME	L'association remet un reçu fiscal.	
	L'association remet un reçu fiscal. >10 000 € : convention de mécénat.	

Nous inviterons nos partenaires à découvrir le tir à l'arc, ses valeurs, et nos projets pour les convaincre du bienfondé du choix de nous soutenir.

En devenant mécène ou parrain du club ces entreprises participent à son essor et associent leur image à un sport portant des valeurs reconnues.

De plus des avantages fiscaux incitatifs conduiront nombre d'entreprises à nous soutenir.

Si la différence entre mécénat et parrainage n'existe pas juridiquement, l'arrêté du 06/01/1989 relatif à la terminologie économique et financière en a cependant éclairci "la différence par nature".

LE MÉCÉNAT est le soutien matériel apporté, **sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire**, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Soutien matériel : Don "manuel" financier matériel, de compétence etc.

LE PARRAINAGE (SPONSORING EN ANGLAIS) est le soutien apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation **en vue d'en retirer un bénéfice direct**.

	AUCUN DON	PARRAINAGE ART 39-1-7 CGI	MÉCÉNAT ART 238 BIS CGI
Versement de :	0 €	5 000€	5 000€
Bénéfice fiscal avant dépense :		60 000 €	
Bénéfice fiscal après dépense :	60 000 €	55 000 €	60 000 € **
Impôt sur les sociétés *** :	15 000 €	13 750 €	15 000 € - (5000 €* 60%) = 12 000 €
Economie d'impôt selon le régime retenu :		1 250 €	3 000 €

*le plafond de dépense déductible est de 15 K€ (3M€ x 0.5%) ** réintégration du don au tableau 2058-A *** l'entreprise est soumise au taux "normal" de 25%

LES RÈGLES DE VIE ASSOCIATIVE ET LA STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES

La Flèche Pictave doit structurer et professionnaliser son encadrement car "l'énergie" bénévole a des limites "naturelles".

S'agissant de la vie de l'institution, si les statuts sont les règles immuables quasi contractuelles que les adhérents choisissent comme fondement de leur relation au bénéfice des archers et bénévoles membres du club, le Conseil d'administration fixera dans les règlements intérieur, sportif et disciplinaire, les règles du jeu qui s'imposent principalement aux archers et poursuivent donc au-delà de leur opérationnalité une finalité de structuration de la vie du club.

A ce jour, ces documents sont soit à rédiger, soit existent sous des formes antérieures qu'il convient de renouveler. Il en va de donner à tout un chacun une lecture claire de ses droits et obligations sportives et sociétales au sein de La Flèche Pictave, qui dans sa jeune et récente histoire a dû agir et rappeler à des archers "indélicats" à leur responsabilité en la matière. Bien que "L'expérience est une lanterne attachée dans notre dos, qui n'éclaire que le chemin parcouru", il sera proposé en 2023 à l'approbation du conseil d'administration d'adopter les règlements intérieur, sportif, disciplinaire et une charte éthique qui seront largement diffusées aux adhérents.

RECRUTEMENT D'UN ENCADRANT SPORTIF DIPLOMÉ D'ETAT

Concernant la professionnalisation – et donc la structuration - des activités, la FFTA invite notamment à travers son PSF mais également dans le cadre des relations et appuis financiers qu'elle procure au club, à la mise en œuvre d'actions concrètes en la matière, et particulièrement l'emploi d'encadrants sportifs diplômés.

Le DEJEPS atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative. Ce diplôme atteste de la possession des compétences indispensables à l'exercice du métier d'éducateur sportif en toute sécurité vis-à-vis du public et des participants.

Ce professionnel a la capacité à monter des projets de développement dans les clubs, entraîner du niveau débutant jusqu'au niveau compétiteur et de former des entraîneurs fédéraux.

L'oiseau rare. Dans un marché en tension au niveau des personnes qualifiées, mais également un marché où les opportunités sont rares, le bureau a su approcher des candidats aux compétences multiples et réelles mais dont les prétentions ont été assez variées et parfois exagérées. A ce jeu du « candidat idéal », La Flèche Pictave a la possibilité, sous le contrôle de l'Assemblée générale, de recruter un profil qui en sus du DEJEPS dispose de la qualité de diplômé au titre du Sport-santé, ce qui n'est pas sans intérêt dans notre projet de développement.



© Crédit photo : FFTA

PROJET DE DÉPLOIEMENT DU DEJEPS

A compter de septembre 2023, ce salarié, sous la responsabilité du Président, interviendra comme suit :

Durant les périodes scolaires, soit 35 semaines par an, à hauteur de 33 heures hebdomadaires, il sera appelé à contribuer à l'administration de la vie du club, à l'organisation et au suivi des entraînements, l'appui aux bénévoles et la recherche de partenariat.

Sur le plan sportif, il encadrera toutes séances sportives sous la supervision du bureau, et il organisera les interventions des diplômés fédéraux qui pourront soit le seconder dans ses tâches, soit se voir confier des missions propres d'encadrement de groupes débutants, notamment. Il contribue à l'atteinte des objectifs de développement du club, du mardi au samedi.

PERIODES SCOLAIRES (SEPT N à JUIN N+1)				
	Developpement	Animation	Encadrement sportif	TTE
mardi	Administration club : 9/12h	Animation en milieu scolaire : 14/17h30	Progression : 18/20h	8,5
mercredi		affecté à Pratique compétitive	Jeunes : 14/18h	4
jeudi	Administration club : 9/12h	Animation en milieu scolaire : 14/17h30	Progression : 18/20h	8,5
		affecté à Pratique compétitive	Performance : 20/22h	2
vendredi			Progression : 18/20h	2
samedi			Ecole de tir : 13h30/18h	4
		affecté à Pratique compétitive	Détection : 18/19h30	2
Temps de travail effectif (TTE)				33

Durant les périodes de vacances scolaires (hors dernière semaine de décembre et août) soit 12 semaines par an, à hauteur de 30 heures hebdomadaires, l'encadrant sera appelé à contribuer à l'organisation et au suivi d'animations scolaires et périscolaires ainsi qu'à la recherche de créneaux en la matière (Ecoles, ALSH etc.).

Sur le plan sportif, il encadrera des stages ou des séances destinés à la préparation des compétiteurs les plus chevronnés.

¹ De Confucius, homme d'Etat et philosophe chinois, né en -551. Les idées de Confucius - nom latinisé de Kong Fuzi - ont influencé toutes les civilisations d'Asie de l'Est. La croyance en la capacité de l'homme ordinaire à modifier son propre destin...

PERIODES SCOLAIRES (SEPT N à JUIN N+1)			
	Encadrement sportif	Animation	TTE
mardi	Stage : 9/12h ou Prépa France 18/21h juillet	Animation secteur ALSH : 14h/17h	6
mercredi	Stage : 9/12h ou Prépa France 18/21h juillet	Animation secteur ALSH : 14h/17h	6
jeudi	Stage : 9/12h ou Prépa France 18/21h juillet	Animation secteur ALSH : 14h/17h	6
vendredi	Stage : 9/12h ou Prépa France 18/21h juillet	Animation secteur ALSH : 14h/17h	6
samedi	Prepa TNJ/Equipe/France : 9/12h-15/18h (mars à juillet)	Animation secteur ALSH : 14h/17h	6
Temps de travail effectif (TTE)			30

Il contribue à l'atteinte des objectifs du club en matière de performance, et assure le suivi des équipes, des archers nationaux ainsi que des jeunes promus à la participation aux TNJ.

Budget	2023	2024	2025	2026	2027
Salaire net	5 688,64 €	17 238,32 €	17 647,03 €	17 706,45 €	17 963,48 €
Charges salariales	1 642,88 €	3 862,84 €	3 954,43 €	3 967,74 €	4 025,34 €
Salaire brut	7 331,52 €	21 101,16 €	21 601,46 €	21 674,19 €	21 988,82 €
Charges patronales	2 644,72 €	6 218,43 €	6 365,86 €	6 387,30 €	6 480,02 €
Charges sociales	4 287,60 €	10 081,27 €	10 320,29 €	10 355,04 €	10 505,36 €
Coût de l'emploi	9 976,24 €	27 319,59 €	27 967,32 €	28 061,49 €	28 468,84 €
Dispositifs d'aide à l'emploi (ANS)	4 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
Réduction générale des cotisations patronales	1 398,92 €	4 158 €	4 039,63 €	3 920,54 €	3 800,26 €
Coût employeur	8 577,32 €	23 162,04 €	23 927,69 €	24 140,95 €	24 668,58 €
Coût résiduel	4 577,32 €	11 162,04 €	11 927,69 €	16 140,95 €	24 668,58 €

MISSION EMPLOI CIVIQUE (www.fft.fr)

Le Service Civique est un dispositif qui soutient l'accueil de jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap). Ces jeunes volontaires participent à une mission d'intérêt général qui peut durer de 6 à 12 mois et bénéficie d'une indemnité mensuelle.

Les jeunes n'encadrent pas en autonomie la pratique mais participent au développement de la pratique du tir à l'arc, favorisent la transmission de valeurs éducatives et citoyennes à de jeunes sportifs de haut-niveau ou en devenir, font des championnats nationaux un levier pour favoriser l'accès à la pratique sportive, participent au développement du tir à l'arc en milieu scolaire. Le service civique n'est pas un emploi mais une mission, indemnisée mensuellement à hauteur de 472,97 € versée par l'État et complétée par une majoration d'indemnité de 107,58 € versée par la fédération. Son cout annuel net pour le club est d'environ 1400 €.

La FFTA a reçu un agrément à titre collectif. En ayant demandé un agrément collectif la fédération évite à ses structures affiliées de devoir effectuer les démarches administratives d'obtention de l'agrément. De plus un accompagnement sur la gestion administrative et financière est proposé. Par exemple, les démarches de création de fiche de missions, de recrutement, de versement des indemnités sont gérées nationalement. Tous les clubs affiliés intéressés et n'ayant pas d'agrément individuel pourront être ajoutés par avenant à l'agrément FFTA.

Il participe aux sélections si nécessaires. Durant le mois de juillet, il intervient principalement à la préparation des archers sélectionnés aux Championnats de France (individuel et équipes). Il accompagne les équipes, jeunes en TNJ et archers en individuel sur ordre de mission du bureau, sur le reliquat d'heures annualisées.

Sa rémunération est encadrée par une convention collective ; dans le cadre du plan de relance suite à la pandémie covid-19, l'Etat apporte une aide substantielle à la création de cet emploi, pendant trois ans.



Des fiches missions permettent de guider l'intervention du jeune bien que celle-ci peut être adaptée selon son profil (en respectant le cadre du service civique). Le jeune n'a pas un rôle d'entraîneur ou d'animateur de tir à l'arc. Son rôle est de véhiculer les valeurs citoyennes notamment avec les jeunes.

Le recrutement d'un jeune en emploi civique sera opéré en coopération avec l'encadrant sportif.

Ce binôme sera la cheville ouvrière de la réussite du club dans l'atteinte des objectifs fixés par les cinq axes du plan pluriannuel de développement, et notamment en assurant :

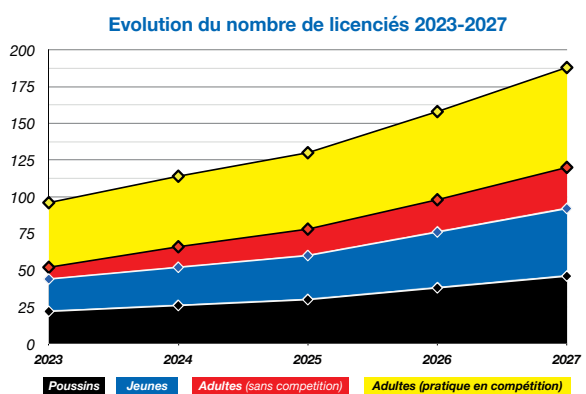
- le développement des animations : rayonner sur le territoire ;
- une participation accrue aux stages et aux équipes de haut-niveau permettant la participation d'un maximum d'archers aux compétitions nationales : accroître la performance ;
- l'appui à l'événementiel et la communication du club : assoir la notoriété.

LES EFFECTIFS

La réussite du plan de développement sera assurée par la croissance des effectifs qui signe l'attractivité du club sur sa zone de chalandise.

Par le passé, le club a déjà démontré de sa capacité à rayonner sur son territoire et atteindre près d'une centaine de licenciés.

Ainsi, du fait l'attractivité du stade de tir à l'arc Philippe BARRAULT et de par l'ensemble des actions précitées, il apparaît légitime outre de dépasser ce qui fut une jauge « maximale » en 2014, d'atteindre en 2027, par paliers progressifs, un effectif d'environ 190 à 200 adhérents.



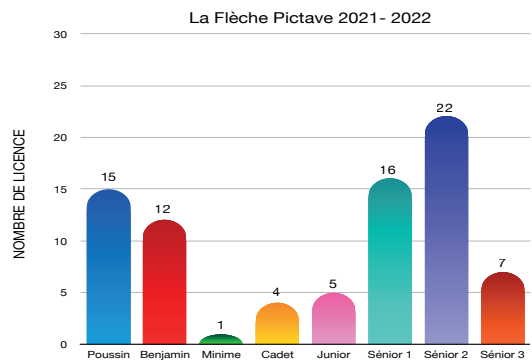
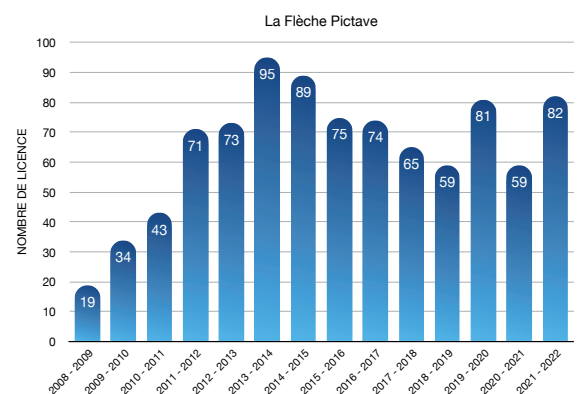
Cet effectif sera idéalement composé d'autant de jeunes pratiquants que d'adultes (axes 1 et 2) et d'une mixité équilibrée (axe 3) tel que le plan pluriannuel de développement le projette. Tout en intégrant la dimension citoyenne (axe 4) que La Flèche Pictave entend assurer à l'appui de cette croissance.

Cette croissance quantitative mais surtout qualitative avec des résultats et performances accrues sera vertueuse : elle sera le vecteur naturel d'un rayonnement qui sera la meilleure "publicité" du club.

La capacité maximale brute d'accueil, c'est-à-dire en cumulé celle de la salle Marcel Bernard et du stade Philippe BARRAULT (en usage mixte si nécessaire), sur une base de 2 à 4 créneaux par jour, assurés par un encadrement bénévole et/ou professionnel, est de 374 archers.

Pour 2 "passages" par semaine par archer, la capacité théorique d'accueil des installations, toute chose étant égale par ailleurs, est donc de 187 archers environ. Seuil qui devrait être atteint à l'horizon de septembre 2027.

Etant entendu qu'à ce jour, la fréquentation moyenne par archer est plus proche d'un passage semaine que de deux, les années 2023 à 2025, voire 2026, ne devraient donc pas poser de problème en termes de capacité d'accueil.



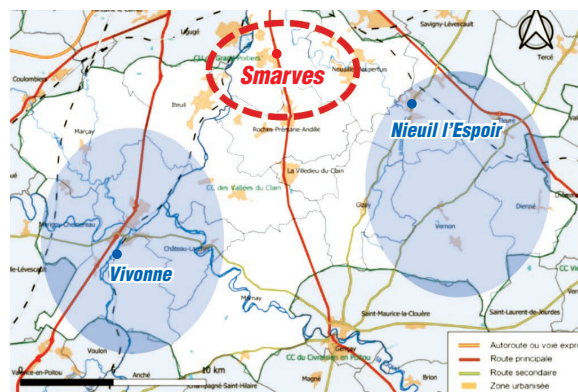
LA TERRITORIALISATION DES ACTIVITÉS

Cependant, tant pour permettre une optimisation de l'usage des installations que d'anticiper dans des conditions "confortables" de pratique une croissance des effectifs au-delà du seuil de 190 archers, et/ou une croissance du nombre de passage par archer au-delà de 2, la question l'ouverture de créneaux en dehors du site historique de Smarves se pose.

Cette territorialisation des activités de La Flèche Pictave, est pareillement une nécessité de proximité : le coût – en temps comme en carburant – des déplacements pour participer aux activités est un frein trop souvent ignoré dans nos réflexions. Considérant l'étendue du territoire des Vallées du Clain, La Flèche Pictave va donc mener, avec les collectivités disposant d'infrastructures idoines, une recherche de locaux à même de diffuser au plus près des habitants la pratique du tir à l'arc, en visant un équilibre territorial. A ce stade, et compte tenu de leurs équipements, et relatif éloignement, ce déploiement complémentaire se réaliserait d'une part en direction du Vivonnois, d'autre part en direction de la commune de Nieuil-l'Espoir.

Ces "pôles secondaires" étant chacun situés sur un axe de circulation structuré, et disposant ainsi d'une logique de bassin d'attractivité d'activité sportive propre, des créneaux découvertes ou pratiques en loisir, proposés en fin de journée en semaine ou le samedi matin, devraient permettre de répondre à une demande de proximité ; autant que d'offrir des sites complémentaires de pratique pour des archers désireux d'intercaler des séances encadrées et des séances libres.

A l'instar du projet de création d'un Pôle Espoir, ce projet ne pourra voir le jour qu'avec l'aval des autorités en charge des équipements d'accueil futurs dans le cadre d'une démarche partenariale.



LA POLITIQUE "TARIFAIRE"

En préambule de ce point, qui ne manque pas de susciter année après année des débats légitimes, il faut souligner que le positionnement marketing de La Flèche Pictave (page 14), autant sur son territoire que dans le panel retenu des clubs « professionnalisés », montre sans ambiguïté que **notre club propose un niveau très attractif de tarifs à ses adhérents, et le maintiendra**, sous la réserve des autres projections de recettes, elles également étayées, à travers son plan pluriannuel de développement.

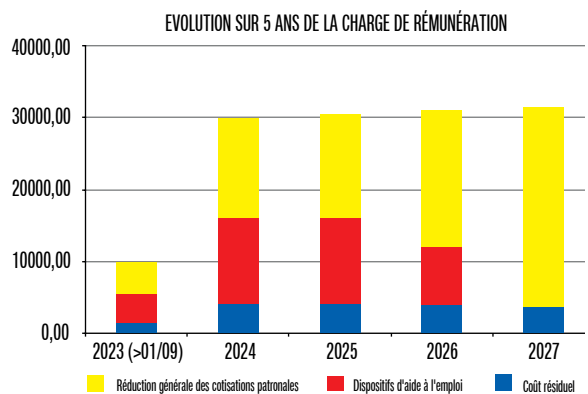
S'agissant de la Licence fédérale.

La "licence" est composée de deux parties distinctes :

- un prélèvement de la FFTA, du CRNATA et du comité départemental. A titre d'exemple, sur une licence adulte à 132€, le club reverse... 75€.
- La part revenant au budget du club est donc de "seulement" 57€ pour réaliser ses propres actions et assurer son développement.

Dès lors comment espérer faire plus sans augmentation significative des parts revenant au club ?

En utilisant, du fait de son statut fiscal, la possibilité pour le club de recevoir des dons de ses adhérents (sauf les 10€ de première adhésion), s'agissant de la participation à la vie du club, défiscalisables à hauteur de 66% pour les archers soumis aux impôts sur le revenu.



Ainsi, sous réserve des décisions du Conseil d'administration, en intégrant la décision du CRNATA de revaloriser sa part de 2 € pour l'ensemble des licences, les valeurs de référence en 2022/2023 des différentes licences s'échelonnent comme indiqué ci-contre.

Pour mémoire, la première adhésion à La Flèche Pictave entraîne un droit d'entrée de 10€.

In fine, année après année, le Conseil d'administration sera amené à ajuster ces paramètres, d'une part en intégrant les décisions du CRNATA et de la FFTA, d'autre part en considération des besoins annuels d'équilibre financier.

Cette partie du projet appelle donc une vigilance accrue qui se traduit par une volonté de transparence totale.

Alors comment offrir (beaucoup) plus de services avec un (petit) peu plus ? grâce à l'utilisation la plus étendue que possible des possibilités que les textes et règlements, notamment fiscaux, met à la disposition de notre association pour lui assurer des recettes propres à même d'équilibrer son budget : il serait dommage et dommageable de ne pas y recourir.

En reprenant le cas d'une part club adultes à 57€, un adhérent a la possibilité soit :

- de verser 57€ non déductible ;
- de faire un don de 173€ sur lequel il récupère 114€, soit une charge de 57€.

Pour les archers le coût net est strictement identique.
Pour le club : dans un cas la recette est de 57€, dans l'autre elle est de ... 173€.

Sans avoir fait "Polytechnique", tout un chacun comprend que cela ne donne pas la même chose en terme de possibilité à mettre en place des actions.

Il convient de préciser, que parce que nombre des adhérents ne disposent pas de cette possibilité, ou ne souhaitent pas en bénéficier pour des raisons qui leur sont propres, et dont il ne peut pas leur être demandé d'en justifier, **les simulations financières pluriannuelles ont été basées sur un ratio de 50% d'adhérents qui verseraient une « cotisation de participation aux frais » et de 50% d'adhérents qui feraient « un don ».**

Par ailleurs, et parce que la subvention d'aide à l'emploi s'éteindra en 2027 (ci-contre l'évolution sur cinq ans de la charge de rémunération), considérant l'ensemble des autres paramètres, **la projection budgétaire intègre en 2025 une majoration de la valeur d'un paquet de cigarette de la part revenant au club. Soit 12€.**

Cette majoration est la garantie pour le club de préserver son autonomie financière et de maintenir sa capacité à renouveler ses équipements et organiser des événementiels à fortes valeur ajoutée en matière d'image et notoriété.

Types de licences	Code licence	Licence Fédérale				Coût licence 2023 inclus majo CRNATA	
		Part fédérale FFTA*	Part ligue	Part CD	Coût licence FFTA	"part club"	Coût total
U11 (Poussins)	P	16 €	12 €	8 €	36 €	50 €	86 €
Jeunes	J	25 €	19 €	8 €	52 €	47 €	99 €
Convention (3) UNSS	S	16 €	2 €	2 €	20 €	52 €	72 €
Convention (3) FFSU	U	16 €	2 €	2 €	20 €	52 €	72 €
Convention (3) FFSA	H	16 €	2 €	2 €	20 €	52 €	72 €
Adultes (sans pratique)	E	29 €	20 €	2 €	51 €	1 €	52 €
Adultes (pratique en club)	L	34 €	25 €	10 €	69 €	57 €	126 €
Adultes (pratique en compétition)	A	42 €	25 €	10 €	77 €	57 €	134 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)	D	17 €	3 €	2 €	22 €	13 €	35 €

* dont 2€ événementiel et 0,28€ assurances IA (individuelle accident) à prévoir en sus

LES STAGES

PERIODES CONGES SCOLAIRES STAGES DE PERFECTIONNEMENT ET PREPARATION A LA COMPETITION							
	Encadrement sportif	Horaires	Durée effective	Participation aux frais*	Nombre créneau	Nombre participants	Recette annuelle
Du mardi au vendredi	JEUNES (Toussaint, Noël, Février, Pâques / 1 ^{ère} semaine)	9h / 12h30 maximum 10 participants	3h30	100 €	4	8	3 200 €
Du mardi au vendredi	ADULTES (Toussaint, Février, Pâques : 2 ^{ème} semaine)	18h30 / 21h30 maximum 6 participants	3h	125 €	3	5	1 875 €
prevision recettes 2024 à 2027							5 075 €

* Archers La flèche pictave. Archers du département : +25%. Autres archers : +50%.

A compter de 2023, La Flèche Pictave proposera des stages aux archers du club, sur une base de 3h (adultes, soirée, 125€) ou 3h30 (jeunes, matinée, 100€) sur 4 jours, avec un nombre maximum

de participants pour en garantir la qualité. Le plan pluriannuel financier intègre ces recettes à son équilibre budgétaire à hauteur de 5075 €.

LES ANIMATIONS

PERIODES SCOLAIRES (SEPT N à JUIN N+1)					
	Animation en milieu scolaire	Durée effective	Participation aux frais*	Nombre créneau	Recette annuelle
mardi	14h / 17h30	3h30	75 €	35	2 625 €
jeudi	14h / 17h30	3h30	75 €	35	2 625 €
prevision recettes 2024					5 250 €

A compter de 2024, La Flèche Pictave proposera également des animations. Dans ce cadre, le plan pluriannuel financier intègre des recettes de participation aux leurs couts, qui seront progressivement portés de 75€ pour 3h30 (ci-contre) en 2023 à 90€ en 2027 (ci-dessous), soit une recette prévisionnelle de 5250€ à 6300€.

PERIODES SCOLAIRES 2025					
	Animation en milieu scolaire	Durée effective	Participation aux frais*	Nombre créneau	Recette annuelle
mardi	14h / 17h30	3h30	80 €	35	2 800 €
jeudi	14h / 17h30	3h30	80 €	35	2 800 €
prevision recettes 2025					5 600 €

PERIODES SCOLAIRES 2026					
	Animation en milieu scolaire	Durée effective	Participation aux frais*	Nombre créneau	Recette annuelle
mardi	14h / 17h30	3h30	85 €	35	2 975 €
jeudi	14h / 17h30	3h30	85 €	35	2 975 €
prevision recettes 2026					5 950 €

PERIODES SCOLAIRES 2026					
	Animation en milieu scolaire	Durée effective	Participation aux frais*	Nombre créneau	Recette annuelle
mardi	14h / 17h30	3h30	90 €	35	3 150 €
jeudi	14h / 17h30	3h30	90 €	35	3 150 €
prevision recettes 2027					6 300 €

* Comcom Vallées du Clain (hors Comcom VdC : 100€)



© Crédit photo : FFTA

LA COMMUNICATION

Faire, savoir-faire et faire savoir.

D'une manière générale, la notoriété du club sera servie par la mise en place du plan pluriannuel de développement dont l'objectif final est l'accroissement de sa présence sur le territoire et la mise en place d'une dynamique vertueuse performance/ reconnaissance.



© Photo : LFP

Cette dynamique contribuera à créer une image positive que nos vecteurs de communication ne manqueront pas d'exploiter "spontanément" (article de presse, reportages radiophoniques, télévisuels, etc.) ou de façon plus volontariste : publipostage,

marketing, site internet modernisé, campagne de promotion ciblée etc. Le coût de cette communication institutionnelle a été intégré au budget pluriannuel.

LE PRÉVISIONNEL BUDGÉTAIRE 2023-2027 DE LA FLÈCHE PICTAVE

"Petite" nouveauté : La FFTA modifie à compter de 2023 ses règles d'adhésion avec un barème de cotisation progressif et proportionnel au nombre de licenciés présents au 31 août de l'année précédente comme le présente le tableau ci-contre. De même, à titre prudentiel, les projections financières du présent Projet pluriannuel de développement ont pris en compte une hypothèse de majoration de 4€ des parts institutionnelles.

L'emprunt

Quand bien même La Flèche Pictave entend assumer au plus juste ses charges et maximiser les mécénats en sa faveur, il apparaît techniquement plus judicieux d'amortir sur cinq exercices comptables l'acquisition de la ciblérie en 2023. De ce

Evolution des frais annuels d'adhésion club FFTA	
Tranches	Frais
de 6 à 19 adhérents FFTA	50 €
de 20 à 49 adhérents FFTA	75 €
de 50 à 69 adhérents FFTA	100 €
de 70 à 99 adhérents FFTA	125 €
de 100 à 149 adhérents FFTA	150 €
de 150 à 199 adhérents FFTA	175 €
plus de 200 adhérents FFTA	200 €

fait il est proposé de recourir à un emprunt pour un montant de 15000 € amortissable sur 5 ans pour permettre l'étalement d'une acquisition exceptionnelle dont le bénéfice et l'usage portent sur de nombreuses années. Le plan pluriannuel financier est construit sur cette hypothèse d'emprunt.

In fine, en s'appuyant sur l'ensemble des hypothèses présentées dans le présent plan pluriannuel de développement, sur la période 2023-2027, l'assemblée générale La Flèche Pictave adopte la projection pluriannuelle financière suivante :

Projection pluriannuelle du budget du club La Flèche Pictave pour la période 2023-2027

CHARGES	Budget 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
	60-Achat	38 464 €	15 600 €	15 899 €	16 204 €
Achats stockés	28 892 €	5 400 €	5 500 €	5 602 €	5 714 €
Achats d'études et de prestations de services	650 €	500 €	510 €	520 €	531 €
Achats non stockés (blason, fourniture bureau, etc)	3 200 €	2 400 €	2 448 €	2 497 €	2 547 €
Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	- €	- €	- €	- €	- €
Achats de marchandises	5 650 €	7 050 €	7 191 €	7 335 €	7 482 €
Autres achats	72 €	250 €	250 €	250 €	250 €
61 - Services extérieurs	8 145 €	4 825 €	8 182 €	5 019 €	5 120 €
Sous traitance générale	- €	- €	- €	- €	- €
Locations	7 140 €	3 800 €	7 136 €	3 953 €	4 032 €
Entretien et réparations	100 €	102 €	100 €	106 €	108 €
Assurances	505 €	515 €	500 €	536 €	547 €
Documentation, revue, magazine	250 €	255 €	500 €	265 €	271 €
Divers	150 €	153 €	250 €	159 €	162 €
62 - Autres services extérieurs	15 821 €	11 200 €	14 050 €	11 301 €	11 350 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 150 €	700 €	750 €	800 €	850 €
Publicité, publication, mise en valeur le club	7 200 €	3 500 €	4 500 €	3 500 €	3 500 €
Déplacements, missions et représentation	6 071 €	5 000 €	6 800 €	5 001 €	5 000 €
Frais postaux et de télécommunications	400 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Services bancaires, autres	- €	- €	- €	- €	- €
Expertise comptable et certification des comptes	- €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
63 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €
64 - Charges de personnel	9 077 €	24 980 €	25 747 €	25 960 €	26 488 €
Rémunération des personnels	5 689 €	17 238 €	17 647 €	17 706 €	17 963 €
Charges sociales	4 288 €	10 081 €	10 320 €	10 355 €	10 505 €
Réduction générale des cotisations patronales	- 1 399 €	- 4 158 €	- 4 040 €	- 3 921 €	- 3 800 €
Autres charges de personnel (emploi civique)	500 €	1 819 €	1 819 €	1 819 €	1 819 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 247 €	8 846 €	9 948 €	11 056 €	12 720 €
Droits FFTA, CRNATA, CD86 (reversement)	5 902 €	6 896 €	7 998 €	9 606 €	11 270 €
Frais engagement (FFTA, CRNATA, TNU, ...)	1 145 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €
Autres charges de gestion courante	200 €	700 €	700 €	200 €	200 €
66 - Charges financières	2 156 €	3 234 €	3 234 €	3 234 €	3 234 €
- amortissement prêt achat ciblérie 2023	- €	3 234 €	3 234 €	3 234 €	3 234 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotation aux amortissements	- €	3 403 €	4 284 €	4 871 €	- €
- provisions pour championnat de France	- €	3 403 €	4 284 €	4 871 €	- €
TOTAL DES CHARGES REELLES	80 910 €	72 089 €	81 344 €	77 645 €	75 435 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	73 760 €	60 000 €	67 000 €	60 000 €	60 000 €
TOTAL DES CHARGES BUDGETAIRES	154 670 €	132 089 €	148 344 €	137 645 €	135 435 €
RESULTAT (PERTE) PREVISIONNEL/REALISE	- €	0	- €	0	- €

PRODUITS	Budget 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	12 283 €	26 883 €	27 285 €	27 725 €
Participation aux frais (animation, stages, ...)	3 221 €	11 624 €	11 976 €	12 376 €	12 724 €
Produits des activités annexes	100 €	5 059 €	5 109 €	5 149 €	5 150 €
Primes FFTA	200 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Vente de marchandises	8 762 €	9 450 €	9 450 €	9 450 €	9 450 €
74-Subventions d'exploitation	29 900 €	21 500 €	27 000 €	18 000 €	10 000 €
Etat et collectivités territoriales	24 300 €	19 500 €	21 500 €	16 000 €	8 000 €
Partenaires institutionnels	5 600 €	2 000 €	5 500 €	2 000 €	2 000 €
- dont FFTA	4 500 €	1 000 €	4 500 €	1 000 €	1 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	23 727 €	23 705 €	27 059 €	31 920 €	37 360 €
Droits d'entrée (Livre adhésion)	140 €	180 €	160 €	280 €	300 €
Dons et collectes (AF)	7 265 €	8 380 €	11 195 €	13 570 €	15 995 €
Participation à la vie associative (ANF)	2 470 €	2 849 €	3 806 €	4 614 €	5 438 €
Autres dons et collectes	- €	- €	- €	- €	- €
Mécénat Privés	8 200 €	5 700 €	4 200 €	4 200 €	4 707 €
Participation d'équilibre du budget général aux activités	- €	- €	- €	- €	- €
Droits FFTA, CRNATA, CD86 (perception)	5 652 €	6 596 €	7 688 €	9 256 €	10 920 €
76 - Produits financiers	15 000 €	- €	- €	- €	- €
Emprunt ciblérie 2023	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €	- €
79 - transfert de charges	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES PRODUITS REELS	80 911 €	72 088 €	81 344 €	77 644 €	75 434 €
87 - Contributions volontaires en nature	73 760 €	60 000 €	67 000 €	60 000 €	60 000 €
TOTAL DES PRODUITS BUDGETAIRES	154 671 €	132 088 €	148 344 €	137 644 €	135 434 €
RESULTAT (EXCEDENT) PREVISIONNEL/REALISE	0	- €	0	- €	- €

Préservation des équilibres financiers et le maintien de l'autonomie financière à moyen et long terme.

L'année 2023 au niveau du poste "Achats" est exceptionnelle car "chargée" des investissements relatifs à l'organisation de la 1^{ère} manche de D1. De même les postes "services extérieurs" et "Autres services" présentent une irrégularité du fait de l'organisation d'événementiels qui appelleront, s'ils sont maintenus, des recettes de mécénat ajustées à l'instant T.

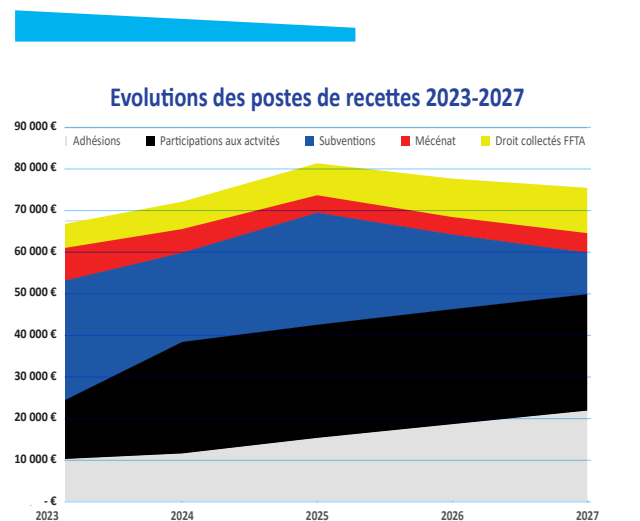
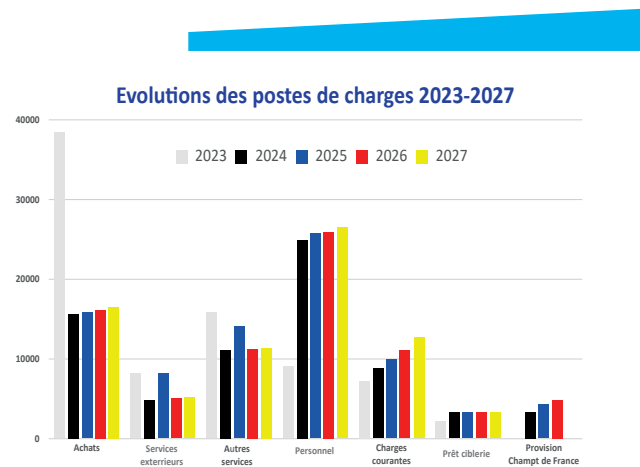
S'agissant des postes "Personnel" et "Charges courantes" ils ont fait l'objet d'une hypothèse de croissance sous contrainte de 2%.

Il convient enfin de relever deux points "positifs" concernant les charges : d'une part le poste "Prêt ciblerie" qui a vocation à s'éteindre à compter dès 2028 libérant une marge budgétaire annuelle de 3200€ ; d'autre part la capacité cumulée de 2024 à 2027 de pourvoir à une provision cumulée de 12 500 € dont l'emploi pourrait être la réalisation d'un projet majeur, et qui en soit sera un objectif à confirmer, par exemple par l'accueil en 2028 des Championnat de France sur le territoire des Vallées du Clain.

L'objectif de *La Flèche Pictave* est de préserver son avenir et de sécuriser (par la provision ou l'amortissement de l'emprunt) ses marges de manœuvre tout au long de la période.

Cet objectif est atteignable, sous la contrainte de la mise en œuvre de l'ensemble des actions précitées et du respect de la stratégie globale mise en place, dont par exemple la défiscalisation de dons associatifs de contribution à la vie du club (recette pérenne par définition) ou encore la (modeste) progression des licences pour ce qui concerne les archers.

Stratégie qui conduira le club à l'horizon 2027 à disposer d'un budget équilibré et dont la dépendance aux subventions (en bleu sur le graphique ci-contre) et aux mécénats (en rouge), par définition précaires, sera minimisée et ne saurait déstabiliser la structure du budget en cas «d'accident économique» : autant que de besoin, et tel que les statuts de *La Flèche Pictave* en disposent, le Conseil d'administration agira en conséquence si nécessaire ;



Pour mémoire :

TITRE III : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 8 : Conseil d'Administration

Article 8.1 : Rôle du Conseil d'Administration.

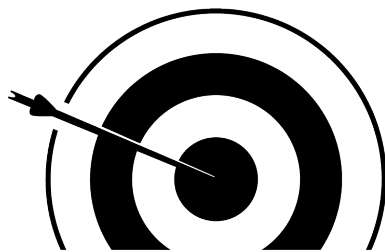
[...]

Le Conseil d'administration adopte avant le début de chaque exercice le budget prévisionnel annuel préparé par le Trésorier.

Le Conseil d'administration fixe les cotisations annuelles, les tarifs et définit les prestations et services que l'association dispense à ses membres, aux adhérents de la FFTA non-membres de l'association ainsi que d'une manière générale à tout partenaire ou tiers qui en ferait la demande ou démarché par ses soins (collectivités, entreprises, comité social d'entreprises et collectivités etc.) souhaitant bénéficier de ses services, animations, prestations et conseils.

C'est sur les bases précitées que l'Assemblée générale, réunie le samedi 25 mars 2023, a adopté à l'unanimité des adhérents présents le présent plan pluriannuel de développement 2023-2027 de *La Flèche Pictave*.





LA FLÈCHE PICTAVE

Conception et réalisation :
La Flèche Pictave - JUIN 2023

Conception graphique : *Graphtime* / www.graphtime.fr